



Convention de Formation

Entre les soussignés :

L'Institut de Sophrologie Humaniste représenté par Mme Jacqueline Baudet, SIRET : 533 972 956 00023
– N° de déclaration d'activité : 31 59 08836 59 (ne vaut pas agrément de l'Etat), situé au 127 boulevard de la Liberté à 59000 LILLE, d'une part,

Et M./Mme

Adresse

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Article 1er : Objet de la convention

L'Institut de Sophrologie Humaniste de Lille représenté par Jacqueline Baudet, organisera l'action de formation suivante :

« *Psychopathologie* »

- Programme et méthodes : en annexe
- Type d'action de formation (au sens de l'article L. 900-2 du Code du travail) : Formation professionnelle pour l'acquisition de compétences techniques, pratiques et théoriques complémentaires au métier d'accompagnement (sophrologue...)
- Dates : 18/19/20 avril 2023
- Durée : 21 heures
- Lieu : 127 boulevard de la Liberté - 59800 LILLE

Article 2 : Effectif formé

L'Institut de Sophrologie Humaniste de Lille accueillera le stagiaire dans un groupe de 8 participants au minimum et de 16 participants au maximum pour cette formation.

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, le stagiaire s'acquittera des coûts suivants :

TOTAL GÉNÉRAL : 450 euros

En cas de prise en charge (hors FIF-PL) = frais administratifs supplémentaires de **90 €**

Article 4 : Modalités de règlement

Un acompte de 150 euros est demandé à l'inscription.

L'inscription ne sera considérée qu'avec le chèque d'acompte.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter.

Le paiement du solde à la charge du stagiaire, est échelonné selon le calendrier suivant, au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation :

euros le / / , euros le / / , euros le / / , euros le / / ,
euros le / / , euros le / / , euros le / / , euros le / / ,

NB : dans toute situation particulière, l'arrangement amiable prévaut sur la règle.

Article 5 : Dédit ou abandon

En cas de désistement moins de 15 jours avant la date du premier séminaire l'acompte versé resterait acquises à l'ISH-Jacqueline Baudet.

« En cas d'abandon en cours de formation, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensé ou engagé pour la réalisation de ladite action ».

Article 6 : Différents éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Lille sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Lille, le

Pour l'Institut de Sophrologie Humaniste -
Jacqueline Baudet

Le stagiaire ou son représentant



Psychopathologie

Programme de formation

Dates : 18/19/20 avril 2023

Lieu : 127 boulevard de la Liberté – 59800 Lille

Public : Praticiens de l'accompagnement, professionnels ou en formation

Conditions d'admission : Contact téléphonique ou par mail

Nombre de places disponibles : 18

Le formateur : Claire LESOT-CANDELA, psychothérapeute, formatrice, superviseuse, animatrice de cellules de crise psychologiques et post-traumatique, membre de l'AFP-ACP.

Titre délivré : attestation de formation

Objectifs :

Acquérir les bases de psychopathologie adaptées aux métiers de l'accompagnement

Moyens : Etudes de cas, exposés et échanges.

127, Boulevard de la Liberté
59000 LILLE
sophrolille@gmail.com

Programme par demi-journée :

1^{er} jour

Matin :

- Ethique de la clinique.

Après-midi :

- Les enjeux relationnels (transfert, le grand autre, congruence)

2^{ème} jour

Matin :

- L'hystérie et l'hystérie collective
- La perversion

Après-midi :

- La psychose, la mélancolie et le suicide, la mythomanie

3^{ème} jour

Matin :

- Les différents états de stress,
- La vie de l'inconscient

Après-midi :

- La Projection
- Comment rendre l'autre fou ?